

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2022

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

Vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2022,

Vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 2 mai 2023, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 18'337'471.18 aux charges et de CHF 19'171'552.38 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 834'081.20. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 3'616'579.78 et résultat extraordinaire de CHF - 2'782'498.58.

3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 2'029'624.84 aux dépenses et de CHF 272'799.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'756'825.84.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 48'911'405.10.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 1'027'422.29 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Le Président : Félicien MAZZOLA



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

Annexe : comptes annuels 2022 dans leur intégralité

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérán SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

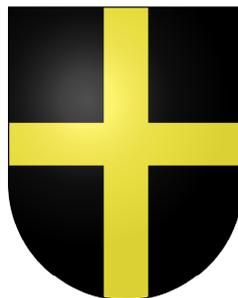
Fondée en 1892

BfB

**Commune de Confignon
Confignon**

Exercice 2022

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 30 mars 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 30 mars 2023
66/vac/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

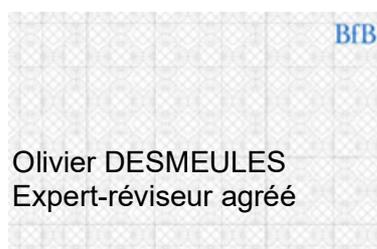
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

Annexes :Comptes annuels comprenant :

1.	Message du Conseil administratif	5
2.	Bilan	6
3.	Compte de résultat échelonné.....	7
4.	Compte de résultat par fonction.....	8
5.	Compte des investissements.....	13
6.	Tableau des Flux de trésorerie	15
7.	Règles régissant la présentation des comptes.....	16
8.	Principes relatifs à la présentation des comptes	17
9.	État du capital propre	19
10.	Tableau des provisions.....	20
11.	Tableau des participations.....	21
12.	Tableau des garanties et des engagements conditionnels.....	23
13.	Tableau des immobilisations	24
14.	Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés	26
15.	Indications supplémentaires	27
16.	Indicateurs financiers.....	29
17.	Crédits budgétaires supplémentaires	31

COMPTES ANNUELS 2022

de la commune de Confignon

Confignon, le 30 mars 2023

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Confignon a l'avantage de présenter aux comptes 2022 un excédent de revenus important de CHF 834'081.20 soit un montant de CHF 18'337'471.18 aux charges et un montant de CHF 19'171'552.38 aux revenus. Pour mémoire le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 43'000.00.

Cette amélioration s'explique principalement par des recettes fiscales nettement supérieures aux estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale dans le cadre de l'élaboration du budget. En effet, elles s'élèvent au total à CHF 15'622'452.99, soit une différence de CHF 2'677'366.99 par rapport au budget de CHF 12'945'086.00.

Il est à relever de plus un montant supérieur aux prévisions de CHF 288'215.00 au fonds de péréquation des personnes morales et CHF 755'385.68 pour l'impôt à la source.

Ainsi, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés conformément à la délibération DM 940 du 8 novembre 2022 (+ 2'782'498.58).

Quant aux charges, elles sont inférieures de CHF 464'280.40 au budget hors charges extraordinaires liées aux amortissements complémentaires de CHF 2'782'498.58

La commune n'ayant pas activé en 2022 le personnel prévu pour les Grands projets, les charges de personnel sont moindres. Par ailleurs, la provision comptabilisée pour le plan de retraite anticipée a été dissoute partiellement à hauteur de CHF 253'750 en raison de la démission de deux collaborateurs et du départ prochain d'une collaboratrice. La différence par rapport aux prévisions s'élève à CHF 607'886.91.

Les charges de biens et services sont en revanche supérieures de CHF 766'635.12 au budget. La différence provient essentiellement des impôts, soit les pertes sur les créances effectives et les dépréciations sur le reliquat fiscal (+

Des charges supplémentaires ont été engagées en fin d'année concernant les bâtiments communaux, notamment pour des économies d'énergie et le remplacement de matériel (+ 249'214.00).

S'agissant des amortissements ordinaires, ceux-ci sont inférieurs au budget à la suite de la comptabilisation des amortissements complémentaires à la clôture des comptes 2021 et du retard sur certains projets (- 476'738.12).

Les charges d'impôts et des conventions fiscales sont en revanche supérieures au budget en raison de la hausse des revenus fiscaux (+ 81'942.14).

2. BILAN AU 31.12.2022 COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU	31 décembre 2021	31 décembre 2022
1 Actifs	50 966 700.20	48 911 405.10
10 Patrimoine financier	18 854 497.80	19 862 906.64
100 Disponibilités et placements à court terme	6 141 317.93	5 812 822.86
101 Créances	5 159 596.31	5 907 608.72
102 Placements financiers à court terme	1 200.00	800.00
104 Actifs de régularisation	817 589.15	929 275.01
107 Placements financiers	370 154.00	408 838.00
108 Immobilisations corporelles PF	6 364 640.41	6 803 562.05
14 Patrimoine administratif	32 112 202.40	29 048 498.46
140 Immobilisations corporelles du PA	27 246 070.48	23 919 738.45
142 Immobilisations incorporelles	373 834.56	441 289.32
145 Participations, capital social	3 927 107.03	3 927 107.03
146 Subventions d'investissements	565 190.33	760 363.66
2 Passif	50 966 700.20	48 911 405.10
20 Capitaux de tiers	22 038 107.38	19 148 731.08
200 Engagements courants	733 997.98	969 507.64
201 Engagements financiers à court terme	3 000 000.00	0.00
204 Passifs de régularisation	774 002.56	826 040.05
205 Provisions à court terme	1 913 765.09	1 783 589.64
206 Engagements financiers à long terme	15 500 000.00	15 500 000.00
208 Provisions à long terme	46 748.00	0.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tier:	69 593.75	69 593.75
29 Capital propre	28 928 592.82	29 762 674.02
291 Fonds enregistrés comme capital propre	159 797.62	170 941.27
299 Excédent/découvert du bilan	28 768 795.20	29 591 732.75

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2022 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
Charges d'exploitation	15 979 842.45	15 906 253.00	15 443 628.67
30 Charges de personnel	4 849 613.79	4 777 208.98	4 169 322.07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	3 198 639.54	3 294 424.69	4 061 059.81
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 808 716.27	2 494 742.65	2 018 004.53
36 Charges de transfert	5 122 872.85	5 339 876.68	5 195 242.26
Revenus d'exploitation	16 708 380.46	15 138 893.00	17 787 173.70
40 Revenus fiscaux	14 224 262.35	12 945 086.00	15 622 452.99
42 Taxes	842 391.67	509 196.00	688 098.11
43 Revenus divers	0.00	400 000.00	41 918.55
46 Revenus de transfert	1 641 726.44	1 284 611.00	1 434 704.05
Résultat d'exploitation	728 538.01	767 360.00-	2 343 545.03
34 Charges financières	194 534.35	113 000.00	111 343.93
44 Revenus financiers	647 824.22	923 360.00	1 384 378.68
Résultat financier	453 289.87	810 360.00	1 273 034.75
RESULTAT OPERATIONNEL	1 181 827.88	43 000.00	3 616 579.78
38 Charges extraordinaires	456 299.11	0.00	2 782 498.58
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	456 299.11-	0.00	2 782 498.58-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	725 528.77	43 000.00	834 081.20

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	3 018 496.67	3 016 727.47	4 349 747.26
	TOTAL REVENUS	200 683.92	144 700.00	151 520.25
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
	TOTAL CHARGES	397 761.00	439 500.00	419 888.87
	TOTAL REVENUS	828.40	0.00	0.00
	30 Charges du personnel	349 241.70	360 400.00	339 401.80
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48 519.30	79 100.00	80 487.07
	42 Taxes	828.40	0.00	0.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL CHARGES	2 620 735.67	2 577 227.47	3 929 858.39
	TOTAL REVENUS	199 855.52	144 700.00	151 520.25
	30 Charges du personnel	1 308 440.81	1 346 125.00	1 182 914.99
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	542 709.50	597 375.00	672 481.71
	33 Amortissements du patrimoine administratif	644 186.11	507 610.47	411 381.12
	36 Charges de transfert	116 864.17	126 117.00	125 090.67
	38 Charges extraordinaires	8 535.08	0.00	1 537 989.90
	42 Taxes	134 069.85	60 800.00	56 575.30
	44 Revenus financiers	44 507.60	58 900.00	71 069.20
	46 Revenus de transfert	21 278.07	25 000.00	23 875.75
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	1 015 560.28	986 776.38	931 986.20
	TOTAL REVENUS	118 110.08	163 000.00	45 089.20
11	SECURITE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	366 929.15	379 000.00	324 544.20
	TOTAL REVENUS	68 825.80	117 500.00	41 589.20
	36 Charges de transfert	366 929.15	379 000.00	324 544.20
	42 Taxes	8 880.00	17 500.00	11 030.00
	44 Revenus financiers	59 945.80	100 000.00	30 559.20
14	QUESTIONS JURIDIQUES			
	TOTAL CHARGES	67 817.20	74 777.00	75 649.10
	36 Charges de transfert	67 817.20	74 777.00	75 649.10
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL CHARGES	481 390.20	479 827.38	470 254.55
	TOTAL REVENUS	45 784.28	42 000.00	0.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	3 000.00	7 989.15
	33 Amortissements du patrimoine administratif	69 294.40	69 285.38	63 554.40
	36 Charges de transfert	389 135.80	407 542.00	398 711.00
	38 Charges extraordinaires	22 960.00	0.00	0.00
	46 Revenus de transfert	45 784.28	42 000.00	0.00
16	DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	99 423.73	53 172.00	61 538.35
	TOTAL REVENUS	3 500.00	3 500.00	3 500.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 634.60	6 700.00	20 739.99
	33 Amortissements du patrimoine administratif	47 733.93	0.00	0.00
	36 Charges de transfert	45 055.20	46 472.00	40 798.36
	46 Revenus de transfert	3 500.00	3 500.00	3 500.00

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	3 250 689.32	3 104 876.00	3 389 955.96
	TOTAL REVENUS	608 840.85	551 271.00	600 020.15
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL CHARGES	3 250 689.32	3 104 876.00	3 389 955.96
	TOTAL REVENUS	608 840.85	551 271.00	600 020.15
	30 Charges du personnel	815 107.59	731 031.00	720 240.02
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	756 625.23	798 700.00	987 407.98
	33 Amortissements du patrimoine administratif	910 729.00	938 854.00	893 557.94
	36 Charges de transfert	614 825.05	636 291.00	632 971.00
	38 Charges extraordinaires	153 402.45	0.00	155 779.02
	42 Taxes	359 011.05	259 000.00	329 905.55
	44 Revenus financiers	63 250.00	64 640.00	57 488.15
	46 Revenus de transfert	186 579.80	227 631.00	212 626.45
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL CHARGES	1 673 747.70	1 536 859.23	1 453 109.64
	TOTAL REVENUS	39 101.10	38 300.00	205 663.29
32	CULTURE AUTRES			
	TOTAL CHARGES	380 176.51	376 841.00	368 019.49
	TOTAL REVENUS	4 303.10	2 200.00	6 835.65
	30 Charges du personnel	274 245.83	211 508.00	208 666.87
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	80 690.95	122 690.00	108 066.69
	33 Amortissements du patrimoine administratif	7 381.73	17 000.00	9 381.72
	36 Charges de transfert	17 858.00	25 643.00	19 759.00
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	22 145.21
	42 Taxes	4 303.10	2 200.00	6 835.65
33	MEDIAS			
	TOTAL CHARGES	56 765.06	62 000.00	57 918.07
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52 765.06	58 000.00	53 918.07
	33 Amortissements du patrimoine administratif	4 000.00	4 000.00	4 000.00
	42 Taxes	0.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL CHARGES	1 236 806.13	1 098 018.23	1 027 172.08
	TOTAL REVENUS	34 798.00	36 100.00	198 827.64
	30 Charges du personnel	363 846.30	371 378.00	361 123.70
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	237 477.80	277 250.00	277 274.02
	33 Amortissements du patrimoine administratif	325 231.20	111 485.23	21 240.38
	36 Charges de transfert	291 344.59	337 905.00	302 029.28
	38 Charges extraordinaires	18 906.24	0.00	65 504.70
	42 Taxes	8 198.00	7 500.00	8 256.00
	44 Revenus financiers	26 600.00	28 600.00	190 571.64
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	3 137 813.88	3 119 652.65	3 015 354.06
	TOTAL REVENUS	808 147.70	637 846.00	680 766.45
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
	TOTAL CHARGES	63 857.91	72 124.00	41 358.75
	TOTAL REVENUS	53 581.40	73 416.00	31 044.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63 857.91	72 124.00	41 358.75
	42 Taxes	36 661.40	56 496.00	14 124.00
	44 Revenus financiers	16 920.00	16 920.00	16 920.00

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	2 591 185.39	2 571 805.71	2 465 998.72
TOTAL REVENUS	754 566.30	564 430.00	630 509.75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 828.60	14 220.00	12 061.23
33 Amortissements du patrimoine administratif	156 842.25	33 404.24	33 404.24
36 Charges de transfert	2 421 514.54	2 524 181.47	2 420 533.25
42 Taxes	10 000.00	0.00	0.00
44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
46 Revenus de transfert	562 066.30	381 930.00	448 009.75
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	379 027.18	369 722.94	401 536.59
TOTAL REVENUS		0.00	19 212.70
30 Charges du personnel	239 091.11	234 533.98	281 218.19
33 Amortissements du patrimoine administratif	7 306.96	7 306.96	0.00
36 Charges de transfert	118 011.35	127 882.00	120 318.40
38 Charges extraordinaires	14 617.76	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	19 212.70
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	103 743.40	106 000.00	106 460.00
36 Charges de transfert	103 743.40	106 000.00	106 460.00
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	1 855 047.57	1 317 291.19	1 323 134.38
TOTAL REVENUS	186 676.53	295 200.00	420 245.57
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	1 770 760.07	1 229 930.19	1 236 882.88
TOTAL REVENUS	134 584.35	237 000.00	369 224.55
30 Charges du personnel	895 035.11	520 470.00	485 372.59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	329 694.77	282 450.00	331 952.80
33 Amortissements du patrimoine administratif	326 117.76	387 598.19	288 882.84
36 Charges de transfert	31 725.70	39 412.00	39 412.00
38 Charges extraordinaires	188 186.73	0.00	91 262.65
42 Taxes	134 584.35	5 000.00	137 224.55
44 Revenus financiers	0.00	232 000.00	232 000.00
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	84 287.50	87 361.00	86 251.50
TOTAL REVENUS	52 092.18	58 200.00	51 021.02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71 211.50	70 500.00	71 043.50
36 Charges de transfert	13 076.00	16 861.00	15 208.00
42 Taxes	52 092.18	58 200.00	51 021.02
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	1 870 351.56	2 308 416.48	2 704 339.82
TOTAL REVENUS	167 392.79	496 008.00	242 211.48
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	15 724.61	15 724.61	15 724.61
33 Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	15 724.61	15 724.61
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	303 262.15	291 560.14	1 295 943.13
TOTAL REVENUS	79 850.45	39 948.00	125 777.39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	935.80	1 250.00	95 897.20
33 Amortissements du patrimoine administratif	282 905.89	276 921.14	276 877.28
36 Charges de transfert	13 351.55	13 389.00	13 351.55
38 Charges extraordinaires	6 068.91	0.00	909 817.10
46 Revenus de transfert	79 850.45	39 948.00	125 777.39

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
73	GESTION DES DECHETS		
	TOTAL CHARGES	894 862.25	872 243.00
	TOTAL REVENUS	34 033.09	22 500.00
			785 137.19
			30 785.54
30	Charges du personnel	91 249.40	93 273.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	773 075.55	769 500.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	8 403.70	8 403.70
36	Charges de transfert	1 381.45	1 066.30
38	Charges extraordinaires	20 752.15	0.00
42	Taxes	32 735.09	22 500.00
46	Revenus de transfert	1 298.00	0.00
			90 284.10
			693 786.79
			0.00
			1 066.30
			0.00
			30 785.54
			0.00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT		
	TOTAL CHARGES	233 002.96	217 532.00
	TOTAL REVENUS	26 984.25	18 560.00
			178 166.68
			29 330.00
30	Charges du personnel	167 132.97	152 532.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	65 669.99	62 000.00
36	Charges de transfert	200.00	3 000.00
46	Revenus de transfert	26 984.25	18 560.00
			116 532.73
			58 573.85
			3 060.10
			29 330.00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES		
	TOTAL CHARGES	120 293.27	98 131.73
	TOTAL REVENUS	26 525.00	15 000.00
			96 528.03
			14 400.00
30	Charges du personnel	90 949.05	93 273.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 615.70	2 000.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	2 858.73	2 858.73
38	Charges extraordinaires	22 869.79	0.00
42	Taxes	26 525.00	15 000.00
			90 284.65
			6 243.38
			0.00
			0.00
			14 400.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	TOTAL CHARGES	303 206.32	813 225.00
	TOTAL REVENUS	0.00	400 000.00
			332 840.18
			41 918.55
30	Charges du personnel	255 273.92	662 685.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47 932.40	36 250.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	114 290.00
43	Revenus divers	0.00	400 000.00
			293 282.43
			39 557.75
			0.00
			41 918.55
8	ECONOMIE PUBLIQUE		
	TOTAL REVENUS	122 000.00	130 800.00
			146 636.50
87	COMBUSTIBLE ET ENERGIE		
	TOTAL REVENUS	122 000.00	130 800.00
			146 636.50
44	Revenus financiers	122 000.00	130 800.00
			146 636.50
9	FINANCES ET IMPOTS		
	TOTAL CHARGES	808 968.93	628 653.60
	TOTAL REVENUS	15 105 251.71	13 605 128.00
			1 169 843.86
			16 679 399.49
91	IMPOTS		
	TOTAL CHARGES	492 664.58	399 234.60
	TOTAL REVENUS	14 343 458.04	13 035 738.00
			917 520.16
			15 762 375.50
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104 394.88	41 315.69
36	Charges de transfert	388 269.70	357 918.91
40	Revenus fiscaux	14 224 262.35	12 945 086.00
42	Taxes	34 503.25	5 000.00
46	Revenus de transfert	84 692.44	85 652.00
			502 219.88
			415 300.28
			15 622 452.99
			8 727.80
			131 194.71

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
92 CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	121 770.00	116 419.00	140 979.77
36 Charges de transfert	121 770.00	116 419.00	140 979.77
93 PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL REVENUS	628 795.00	460 390.00	460 390.00
46 Revenus de transfert	628 795.00	460 390.00	460 390.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	194 534.35	113 000.00	111 343.93
TOTAL REVENUS	132 100.82	109 000.00	456 633.99
34 Charges financières	194 534.35	113 000.00	111 343.93
44 Revenus financiers	132 100.82	109 000.00	456 633.99
97 REDISTRIBUTIONS			
TOTAL REVENUS	897.85	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERTS	897.85	0.00	0.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	16 630 675.91	16 019 253.00	18 337 471.18
TOTAL REVENUS	17 356 204.68	16 062 253.00	19 171 552.38
	725 528.77	43 000.00	834 081.20

**5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	402 304.35	1 370 200.00	800 337.60
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	0.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	402 304.35	1 370 200.00	800 337.60
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	159 085.20	1 075 000.00	575 476.90
52	Immobilisations incorporelles	52 719.15	80 000.00	9 660.70
56	Subvention d'investissements propres	190 500.00	215 200.00	215 200.00
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	0.00
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	640 277.13	306 000.00	52 434.95
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	227 799.00
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	640 277.13	306 000.00	52 434.95
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	227 799.00
50	Immobilisations corporelles	640 277.13	306 000.00	52 434.95
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	0.00	227 799.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	84 779.90	322 000.00	119 268.35
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	45 000.00
32	CULTURES, AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	82 000.00	56 102.85
50	Immobilisations corporelles	0.00	82 000.00	46 102.90
52	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	9 999.95
33	MEDIAS			
	TOTAL DEPENSES	10 016.00	0.00	9 984.00
52	Immobilisations incorporelles	10 016.00	0.00	9 984.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	74 763.90	240 000.00	53 181.50
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	45 000.00
50	Immobilisations corporelles	74 763.90	240 000.00	53 181.50
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	0.00	45 000.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	451 495.30	1 945 000.00	932 328.40
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	451 495.30	1 445 000.00	928 591.40
50	Immobilisations corporelles	451 495.30	1 445 000.00	928 591.40
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DEPENSES	0.00	500 000.00	3 737.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	500 000.00	3 737.00

**5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2022
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Comptes au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes au 31.12.2022
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	48 495.05	929 000.00	125 255.54
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	19 780.90	400 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	19 780.90	400 000.00	0.00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	100 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	100 000.00	0.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	28 714.15	429 000.00	125 255.54
52	Immobilisations incorporelles	28 714.15	429 000.00	125 255.54
	TOTAL GENERAL			
	TOTAL DEPENSES	1 627 351.73	4 872 200.00	2 029 624.84
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	272 799.00
		1 627 351.73	4 872 200.00	1 756 825.84

6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE COMMUNE DE CONFIGNON

	Mouvements 2022
Résultat total des comptes de résultats	834 081.20
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	4 820 529.78
- Augmentation / + diminution des créances	- 748 012.41
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 111 685.86
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	235 509.66
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 176 923.45
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	52 037.49
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	4 905 536.41
+ Subvention d'investissement	0.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	0.00
- Immobilisations corporelles	-1 386 725.65
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	- 370 100.19
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-1 756 825.84
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-1 756 825.84
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 477 205.64
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 477 205.64
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-2 234 031.48
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-3 000 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-3 000 000.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	- 328 495.07
Liquidités et placements à court terme au 01.01.21	6 141 317.93
Liquidités et placements à court terme au 31.12.21	5 812 822.86
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	- 328 495.07

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales base légales suivantes :

- ♦ Loi sur l'administration des communes (LAC)
- ♦ Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- ♦ Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence de coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. La deuxième a eu lieu en 2022.

Dans les comptes 2020, une parcelle du patrimoine financier a été réévaluée, il s'agit de la parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins. Ajustée à une valeur de CHF 1'878'000 en 2018, elle a été dépréciée de CHF 378'000 en 2020, soit à CHF 1'500'000. Ce montant correspond au prix de cession à la Fondation logement validé en date du 02.02.2017. Cette décision avait été prise par le Conseil administratif et le Conseil de la Fondation du logement de la commune dans le cadre de la réalisation du projet des Hutins. La décision ayant été invalidée lors d'une votation communale en mars 2023, la parcelle devra faire l'objet d'une réévaluation à sa valeur de remplacement.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon des dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un post, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes. Du fait de la situation excédentaire de l'exercice, des amortissements non planifiés ont été comptabilisés en 2022 sur de nombreux biens du PA pour un total de CHF 2'782'499.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieur ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au PA (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissements supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 1'139'000, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de délimitation des impôts.

**9. ETAT DU CAPITAL PROPRE
COMMUNE DE CONFIGNON**

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2022	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2021
291	Fonds enregistrés comme capital propre	159'797.63	20'296.25	9'152.60	170'941.28
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	159'797.63	20'296.25	9'152.60	170'941.28
299	Excédent/découvert du bilan	28'768'795.20	1'562'195.41	739'257.86	29'591'732.75
2990	Résultat annuel	7'18'961.61	843'233.80	739'257.86	822'937.55
2999	Résultats cumulés des années précédentes	28'049'833.59	718'961.61	0.00	28'768'795.20
29	Total	28'928'592.83	1'582'491.66	748'410.46	29'762'674.03

Commentaires :

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 818'081.20 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité. Le montant en augmentation du résultat annuel de CHF 806'937.55 correspond aux mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres:

Mouvements de fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2022	75'789.45
./ utilisation du fonds	-9'113.50
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2022	66'675.95
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2022	84'008.17
./ utilisation du fonds	-39.10
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2022	20'296.25
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2022	104'265.32

Ainsi, le résultat à reporter au 01.01.2023 dans le résultat cumulé compte 2999 est de CHF 806'937.55

Excédent de revenus 2022	834'081.20
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	9'152.60
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-20'296.25
	822'937.55

10. TABLEAU DES PROVISIONS COMMUNE DE CONFIGNON

	Solde au 01.01.2022	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2022	Dont part de provision à court terme
A. Provisions autres droits du personnel	712'990.00		259'390.00	453'600.00	453'600.00
B. Provisions pour autres activités d'exploitation	22'000.00	8'500.00		30'500.00	30'500.00
C. Provisions fiscales	1'178'775.09	120'714.55		1'299'489.64	1'299'489.64
D. Provisions impôt à la source	46'748.00		46'748.00	-	-

Commentaires :

A. Provisions autres droits du personnel

But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)

Commentaires : La dissolution partielle de la provision durant l'année 2022 fait suite à divers départs de collaborateurs.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But : Provision qui concerne la révision des comptes 2022 (CHF 22'000) et la réévaluation du patrimoine financier (CHF 8'500).

C. Provisions fiscales

But : Provisions fiscales

Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.

Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:

- Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2022 :

Reliquats fiscaux au 31.12.2022 7'642'363.89
 /. Ducroire de 30% sur reliquats -2'292'709.17
 Reliquats fiscaux nets au 31.12.2022 5'349'654.72

Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3% 160'489.64

- Provision sur l'estimé fiscal

Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée 8%

Production estimée PP + PM 2022 14'245'585.99

Provision maximale autorisée au 31.12.2022 1'139'646.88

Provision comptabilisée 1'139'000.00

Total provisions fiscales 1'299'489.64

D. Provision impôt à la source

But : Provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018

Commentaires : dans les comptes 2019, l'impôt à la source a été établi pour la première fois sur la base de la production estimée. Cette méthode est similaire à celle appliquée pour les autres impôts périodiques (PP IBO et PM) et répond aux obligations posées par le modèle MCH2 relatives à la délimitation des impôts. La modification a été effective pour l'impôt à la source, dès l'année fiscale 2019. Toutefois, l'impôt concernant les années fiscales précédentes continue d'être comptabilisé selon la méthode basée sur la perception. Une provision a été comptabilisée au 31.12.2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018. Le montant a été évalué par le Département des Finances et s'élevait à CHF 72'000 pour la commune de Confignon en 2019. Dans les comptes fiscaux 2020 des correctifs sur l'impôt à la source pour les années fiscales antérieures à 2019 ont été intégrés et le solde de la provision a été estimée à CHF 46'748 au 31.12.2020. Selon la circulaire pour le bouclier des comptes communaux 2022, la provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018 devait être dissoute dans les comptes 2022.

**11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Eaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisirs et nature des Eaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune de Confignon	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Régir comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan localisé de quartier 2 (PLQ2) et des plans localisés de détails (PLQ de détails) relatifs dans le cadre du périmètre des Cherpines; réalisation d'aménagements et d'équipements et mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital dont détenu par la commune	CHF 360 mios 0.066% (soit 4'784 actions)	CHF 100 mios 0.14%	CHF 137'000 1.46%	CHF 500'000 10%	CHF 10'000 100%	CHF 568'968 9.12%	CHF 2'014'810 100%	CHF 120'000 33.33%	CHF 100'000 33.33%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 3'120'17 au PA (2'748 actions) ; CHF 365'462 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	-	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, Immologic Propertes SA, Construcion Perret SA, Enz Denis, Pillon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Orim SA, Cerimmo Développement SA, Garden Centre Schilliger SA, Broillet Investissement SA, Keat SA, Mariti Développement SA, Taddeo Jean-Pierre, Implemia Immobilier SA, Sevastopoulo Marina
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtaige Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions subvention de la commune de Confignon	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions compliables pour les banques) FINMA	IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+125.2 millions de francs (2021)	+ 229.2 mios (2021)	+ CHF 2'009 (1.7.21-30.6.22)	+CHF 121'864 (2021)	CHF 0 (2021)	CHF 0 (2021)	+ CHF 1'057'459 (2021)	+ CHF 64'102 (2021)	+ CHF 1'125 (30.06.21-30.06.22)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 28'294 mios en 2021 (dont CHF 1'827 mios de francs de capitaux propres).	CHF 4'168 mios en 2021 (dont CHF 2'043 mios de capitaux propres)	CHF 1'847'685 (06.2022) (dont CHF 1'472'290 de capitaux propres)	CHF 11'627'219 (2021) (dont CHF 1'680'861 de capitaux propres)	CHF 134'935 (2021) (dont CHF 10'000 de capitaux propres)	CHF 1042'005 (2021) (dont CHF 568'968 de capitaux propres)	CHF 49'491'205 (2021) (dont CHF 15'218'186 de capitaux propres)	CHF 932'144 (2021) (dont CHF 249'295 de capitaux propres)	CHF 107'721 (30.06.22) dont CHF 72'222 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Centre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC)
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population
Total du capital	CHF 100'000	---	---	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	0.10%	---	---	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bernex	Ville d'Onex et commune de Bernex	Villes d'Onex et de Lancy
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---	---	---	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales
Risques spécifiques	Risque de gestion	---	---	---	---	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 5'807 (2021)	+ CHF 522'739 (2021) sur un total de revenus de CHF 5'094'317.	+ CHF 2'674'065 (2021) sur un total de revenus de CHF 83'024'601.	+ CHF 300'648 (2021) sur un total de revenus de CHF 9'097'231	+ CHF 12'622 (2021) sur un total de revenus de CHF 1'054'188.	CHF 0 (2021), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2021), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2021), l'entier des charges est réparti entre les communes membres
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 1'858'433 (2021) (dont CHF 461'463 de capitaux propres)	CHF 6'768'147 (2021) (dont CHF 2'190'600 de capitaux propres)	CHF 21'603'101 (2021) (dont CHF 7'103'481 de capitaux propres)	CHF 1'404'580 (2021) (dont CHF 1'223'986 de capitaux propres)	CHF 3'951'816 (2021) (dont CHF 3'936'245 de capitaux propres).	CHF 440'900 (2021) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 352'943 (2021) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 223'730 (2021) (dont CHF 0 de capitaux propres).

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Evaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	47'100.00	178'904.60	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2022	37'027'726.00	394'517.00	Voir ci-dessous
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Evaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2021)

1. Engagements de prévoyance de la commune: 16'978'067.18

2. Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéfice d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres

- Engagements de prévoyance de l'ACG 41'844'984.89
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 16'662'713.43
 - Engagements de prévoyance l'AFJ-Rhône-Sud 1'499'925.04
 - Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux 5'776'456.13
 - Engagements de prévoyance du Groupement SIS 130'484'155.24
 - Engagements de prévoyance de la Caisse 3'934'286'625.24
3. Degré de couverture de la CPI au 31.12.2021 selon l'art. 44 OPP2 86.51%

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2021 de la CPI, les comptes de 2022 n'étant pas encore audités.

**13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N° de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassesments)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Amortissements complémentaires	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
2	Transformation immeuble Briefer	06.12.2005	DM468-469	1 224 600,00	1 182 254,28	42 345,72	1 182 254,28		1 182 254,28		565 833,92	39 408,48		Cloturé	577 011,88
2	Parcelle 11608 Ch. De Pontverre - Bât. Briefer	06.12.2005	DM468-469	303 400,00	303 400,00	0,00	303 400,00		303 400,00		141 583,32	10 113,33		Cloturé	151 703,35
2	Maison Paroisse	06.12.2005	DM468-469	680 000,00	618 864,74	61 135,26	618 864,74		618 864,74		295 073,28	20 628,82		Cloturé	303 162,64
2	Transformation maison paroisse	06.12.2005	DM468-469	1 502 000,00	1 369 507,40	132 492,60	1 369 507,40		1 369 507,40		652 695,00	45 650,25		Cloturé	671 162,15
3	Transformation ancienne école	28.01.1997	DM313	1 075 000,00	992 037,35	82 962,65	992 037,35		992 037,35		928 826,64	33 067,91	30 142,80	Cloturé	0,00
4	Rénovation immeuble Trouiller	25.09.2001	DM332	3 850 000,00	3 851 607,95	1 607,95	3 851 607,95		3 851 607,95		2 645 031,89	128 386,93	1 078 189,13	Cloturé	0,00
4	Rénovation immeuble Trouiller	27.01.1998	DM332	2 125 000,00	2 200 765,00	75 765,00	2 200 765,00		2 200 765,00		1 511 341,15	73 358,83	128 386,93	Cloturé	487 678,09
5	Mur de la Mairie	26.09.2006	DM480-DM51	215 000,00	259 238,46	44 238,46	259 238,46		259 238,46		176 735,68	12 961,92	69 540,86	Cloturé	0,00
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.2012	DM605	300 000,00	253 763,55	46 236,45	253 763,55		253 763,55		118 045,72	12 688,18	123 029,65	Cloturé	0,00
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.2012	DM605	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00		73 000,00		65 700,00	7 300,00		Cloturé	0,00
7	Changement fenêtres Mairie et ancienne école	27.09.2016	DM725	208 000,00	206 362,64	1 637,36	206 362,64		206 362,64		51 462,52	10 318,13		Cloturé	144 581,99
8	Assainissement salle communale	05.12.2017	DM766	107 000,00	117 259,70	10 259,70	117 259,70		117 259,70		46 903,88	11 725,97	58 629,85	Cloturé	0,00
9	Extension locaux services du feu	08.05.2012	DM614	1 553 700,00	1 574 486,00	33 642,00	1 574 486,00		1 574 486,00		485 266,48	52 482,87		Cloturé	1 056 736,65
9	Extension locaux service du feu	08.05.2012	DM614	129 000,00	12 856,00	0,00	12 856,00		12 856,00		12 856,00			Cloturé	
10	Déplact station lavage (CIV)	08.05.2012	DM613	129 000,00	129 000,00	0,00	129 000,00		129 000,00	3 746,95	57 300,60	6 262,65		Cloturé	61 689,80
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.2004	DM435	23 500 000,00	22 875 282,74	624 717,26	13 118 561,89		13 118 561,89	9 756 720,85	7 232 424,65	437 285,40		Cloturé	5 448 851,84
13	Ecole Tréchaumont - Chauffage	09.04.2002	DM392	563 400,00	557 697,60	5 702,40	557 697,60		557 697,60		501 929,52	27 884,04	27 884,04	Cloturé	0,00
14	Travaux de réadaptation école Confignon	08.12.2009	DM555	5 200 000,00	5 137 268,45	62 731,55	4 987 268,45		4 987 268,45	150 000,00	1 881 526,12	166 242,28		Cloturé	2 939 500,05
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.2004	DM433	4 970 000,00	4 888 563,05	81 436,95	4 888 563,05		4 888 563,05		2 784 233,40	162 952,10		Cloturé	1 941 377,55
16	Panneaux photovoltaïques - Ecole de Cressy	08.03.2016	DM708	442 500,00	355 316,73	87 183,27	193 037,58		193 037,58	162 279,15	59 381,23	12 432,45		Cloturé	121 223,90
18	Axe vert	26.09.2006	DM482	450 000,00	481 306,15	31 306,15	301 914,30		301 914,30	179 391,85	221 313,88	15 095,72	65 504,70	Cloturé	0,00
24	Jeux Place village-Auberge	11.11.2014	DM680	125 000,00	122 893,25	2 106,75	122 893,25		122 893,25		36 839,64	6 144,66		Cloturé	79 908,95
25	Transf. Anc. Ecole. Petite-enfance	01.02.2005	DM447	850 000,00	833 073,60	16 926,40	668 084,85		668 084,85	164 988,35	597 510,96	33 404,24		Cloturé	37 169,65
28	Réhabilitation routes	10.03.2009	DM622	510 000,00	451 755,10	58 244,90	451 755,10		451 755,10		282 702,04	22 587,76		Cloturé	146 465,30
28	Réhabilitation routes	09.11.2010	DM622 (532)	380 000,00	419 557,55	39 557,55	419 557,55		419 557,55		210 259,52	20 977,88		Cloturé	188 320,15
28	Réhabilitation routes	19.06.2012	DM622	900 000,00	887 774,50	12 225,50	887 774,50		887 774,50		355 625,92	44 388,73		Cloturé	487 759,85
30	Reamén. centre historique	22.03.2011	DM584	3 050 000,00	3 229 238,67	179 238,67	3 099 238,67		3 099 238,67	130 000,00	1 047 540,84	103 307,96		Cloturé	1 948 389,87
37	Reaffectation anciens locaux pompiers pour SE	14.04.2015	DM683	300 000,00	286 788,10	13 211,90	286 788,10		286 788,10		87 357,64	14 339,41		Cloturé	185 091,05
38	Véhicule de service (J. Deere/Isuzu)	27.09.2016	DM732	114 000,00	113 809,30	190,70	113 809,30		113 809,30		56 904,72	11 380,93	45 523,65	Cloturé	0,00
39	Place du village - Eclairage chambre d'arbres	02.02.2016	DM706	105 000,00	110 878,05	5 878,05	110 878,05		110 878,05		54 051,24	11 087,81	45 739,00	Cloturé	0,00
42	Urbanisation de Cressy	11.04.2000	DM358	2 100 000,00	1 473 970,30	626 029,70	830 229,00		830 229,00	643 741,30	743 191,20	27 674,30		Cloturé	0,00
45	Coll. de Cressy LOT 2	01.12.2001	DM384	2 224 000,00	1 455 047,95	768 952,05	1 107 396,85		1 107 396,85	347 651,10	805 606,92	36 913,23		Cloturé	264 876,70
46	Coll. de Cressy LOT 3	10.09.2002	DM401	2 663 500,00	3 027 311,75	363 811,75	2 439 539,50		2 439 539,50	587 772,25	1 507 767,92	81 317,98		Cloturé	0,00
47	Coll.Chemin de Narly	04.04.2006	DM470	403 000,00	367 834,20	35 165,80	178 455,95		178 455,95	189 378,25	99 121,12	5 948,53		Cloturé	73 386,30
48	Rén. station de pompage Vignes	03.02.2009	DM624	170 000,00	162 648,00	7 352,00	104 094,70		104 094,70	58 553,30	86 370,96	5 204,74		Cloturé	12 519,00
50	Coll. ch. des Marais	22.03.2011	DM582	1 361 000,00	1 243 395,65	117 604,35	1 051 430,05		1 051 430,05	237 250,00	241 651,04	14 059,26		Cloturé	166 067,46
51	Assainissement Hutins (phase I)	22.03.2011	DM583	1 789 000,00	1 714 968,75	74 031,25	1 481 605,00		1 481 605,00	191 965,60	315 999,68	35 047,67		Cloturé	700 382,70
52	Rénov. station pompage Paradis	25.09.2012	DM624	270 000,00	223 602,45	46 397,55	210 397,40		210 397,40	13 205,05	97 031,48	10 519,87		Cloturé	931 763,85
53	Bassin rétention de l'Aire	11.11.2014	DM675	257 500,00	259 363,25	1 863,25	112 812,05		112 812,05	146 551,20	26 375,60	3 760,40		Cloturé	82 676,05
54	Séparatif chemin de Mourlaz-investissement	29.01.2019	DM823	884 000,00	910 763,12	26 763,12	910 763,12		910 763,12		22 769,08	22 769,08		Cloturé	865 224,96
58	Modification d'une salle en DO-JO	08.05.2018	DM780	122 000,00	128 933,50	6 933,50	128 933,50		128 933,50		51 573,40	12 893,35	64 466,75	Cloturé	0,00
61	Rénovations fenêtres bâtiment Briefer	04.12.2018	DM824	75 000,00	57 773,88	17 226,12	57 773,88		57 773,88		5 777,40	1 925,80	50 070,68	Cloturé	0,00

**13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N° de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassesments)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Amortissements complémentaires	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
64	Balayeuse	18.06.2019	DM840	238 600.00	236 975.55	1 624.45	236 975.55		236 975.55		47 395.11	15 798.37		Cloturé	173 782.07
65	Mod. trafic Carabot	09.05.2017	DM737	595 000.00	480 870.90	114 129.10	178 622.90		178 622.90	302 248.00	35 724.60	8 931.15		Cloturé	133 967.15
67	Ecole de Confignon - fenêtres oscillobattantes	19.06.2018	DM786	101 000.00	99 102.25	1 897.75	99 102.25		99 102.25		29 730.69	9 910.23		Cloturé	59 461.33
68	Véhicule de la compagnie du CRI 201- tuyaux	06.11.2018	DM812	72 000.00	72 133.25	133.25-	72 133.25		72 133.25		9 617.76	4 808.88		Cloturé	57 706.61
71	Cherpinnes - Culture - Crédit d'étude	19.06.2019	DM791	150 000.00	36 908.67	113 091.33	36 908.67		36 908.67		7 381.73	7 381.73		Cloturé	0.00
79	Révision plan directeur communal	19.06.2018	DM787	170 000.00	EN COURS		171 452.22		171 452.22		0.00	0.00		En cours	171 452.22
80	AVP PLQ Vuillonnex	09.03.2021	DM890	40 000.00	EN COURS		0.00		42 283.02		0.00	0.00		En cours	42 283.02
81	Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords	29.01.2019	DM830	160 000.00	759 330.28	2 669.72	85 406.10		85 406.10	227 799.00	53 340.00	0.00		En cours	85 406.10
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	28.01.2021	DM866	762 000.00	436 651.50	53 348.50	717 793.73		759 330.28		14 555.05	14 555.05		Cloturé	424 851.28
88	Etianchéité du préau couvert de l'école de Confignon	26.05.2020	DM871	490 000.00	78 934.90	16 065.10	436 651.50		436 651.50		15 786.98	7 893.49		Cloturé	407 541.40
89	Isuzu D-MAX Sattelie 4x4 single	28.01.2020	DM872	95 000.00	77 950.00	1 550.00	77 950.00		78 934.90		10 393.34	5 196.67		Cloturé	0.00
90	Mise en conformité des zones 30 KMI/H	22.09.2020	DM879	79 500.00	33 107.00	107.00-	33 107.00		77 950.00		6 621.40	6 621.40		Cloturé	62 359.99
91	Refonte site internet de la commune	02.02.2021	DM892	20 000.00	20 000.00	0.00	10 016.00	9 984.00	33 107.00		4 000.00	4 000.00		Cloturé	19 864.20
92	Réhabilitation des routes phase 02/2021	02.02.2021	DM888	300 000.00	291 291.75	8 708.25	291 291.75		20 000.00		9 709.72	9 709.72		Cloturé	12 000.00
93	Audit du parc immobilier communal	09.03.2021	DM871	104 000.00	EN COURS		52 719.15	9 660.70	291 291.75		0.00	0.00		En cours	271 872.31
94	Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpinnes	13.04.2021	DM895	200 000.00	EN COURS		28 714.15	41 053.97	62 379.85		0.00	0.00		En cours	62 379.85
95	Ecole de Cressy - couverture réseau 3G/4G	15.06.2021	DM906	40 500.00	10 898.40	29 601.60	0.00	10 898.40	69 768.12		0.00	2 724.60		Cloturé	69 768.12
96	Crèche - installation détection - alarme incendie	11.05.2021	DM894	43 000.00	38 465.70	4 534.30	0.00	38 465.70	10 898.40		0.00	3 846.57		Cloturé	0.00
102	Besoins culturels - Bernex Est	09.11.2021	DM919	10 333.33	9 999.95	333.38	0.00	9 999.95	38 465.70		0.00	1 999.99		Cloturé	34 619.13
	Nature 1407 - installation en construction PA	18.06.2019	DM850					9 999.95	9 999.95					Cloturé	7 999.96
19	Promenades thématiques	19.09.2017	DM753	52 000.00			205 020.40	53 181.50	258 201.90	45 000.00				En cours	213 201.90
70	Aménagement dépendance Mairie	10.12.2019	DM854	190 000.00			288 288.80	537 011.20	825 300.00					En cours	825 300.00
85	Extension 30/km/h Pralet	04.12.2018	DM802	132 000.00			12 802.50	142 161.40	154 963.90					En cours	154 963.90
88	Travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin Boisruail	03.12.2020	DM867	28 000.00			14 531.00	540 870.60	555 401.60					En cours	555 401.60
98	Panneaux de signalisation verticale	09.11.2021	DM917	65 000.00			0.00	57 575.45	57 575.45					En cours	57 575.45
99	Réhabilitation des routes phase 03/2022	02.06.2022	DM923	260 000.00			0.00	187 983.95	187 983.95					En cours	187 983.95
100	FMV - œuvre place du village	08.03.2002	DM927	81 866.60			0.00	46 102.90	46 102.90					En cours	46 102.90
101	TPG-Travaux extension ligne 15	08.03.2022	DM924	260 000.00			0.00	3 737.00	3 737.00					En cours	3 737.00
	Pole aménagement - activation personnel	09.11.2021	DM914	4 150 000.00			0.00	41 918.55	41 918.55					En cours	41 918.55
							55 512 108.94	1 814 424.84	57 326 533.78	13 771 605.95	27 892 203.90	2 018 004.53	2 782 498.58		24 361 027.77

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit "en cours" sont également mentionnées.

En 2022, la commune de Confignon n'a pas de crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétariat général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- ◆ au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- ◆ au risque de crédit (risque de contrepartie)
- ◆ au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

● Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ◆ ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ◆ ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ◆ ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

● Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques. Pour éviter de se retrouver en besoin de liquidités, la Commune ne planifie les investissements qu'à hauteur de l'autofinancement avec une volonté politique de rembourser la dette communale dès que les ressources sont suffisantes. Cette politique a été appliquée jusqu'en 2020, l'autofinancement n'étant pas suffisant pour les investissements prévus depuis 2021.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs.

● Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

- **Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Boucllement
- Taxe professionnelle communale

C. CONTRATS DE LEASING

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

Taux endettement net						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	70.37	57.06	43.30	22.38	-4.57	37.71
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net qui est en baisse depuis 2017. En 2022, un total de CHF 3'000'000 a été remboursé.					

2. Degré d'autofinancement						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	433.40	242.10	234.71	250.37	321.87	296.49
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	Les amortissements complémentaires comptabilisés en 2022 contribuent à maintenir un haut degré d'autofinancement.					

3. Part des charges d'intérêts nets						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	1.98	1.84	1.70	1.08	0.54	1.43
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Taux en amélioration chaque année en raison d'une part du remboursement de la dette et d'autre part du renouvellement à des taux d'intérêts inférieur ces dernières années.					

4. Dette brute par rapport aux revenus						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	147.64	137.21	143.05	110.90	85.91	124.94
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration continue de la valeur depuis 2018 en raison de meilleures recettes fiscales et d'une diminution de la dette.					

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

5. Proportion des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	9.66	11.46	9.80	10.91	13.33	11.03
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements des 5 dernières années sont relativement faibles, la priorité ayant été donnée à un retour à l'équilibre financier et à une diminution de l'endettement communal.					

6. Part du service de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	19.38	17.77	17.98	17.26	11.07	16.69
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. Toutefois, les renouvellements d'emprunts récents et les remboursements de tranches d'emprunts arrivant à échéance ont permis de diminuer drastiquement les charges d'intérêts.					

7. Dette nette en francs par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	1948	1537	1211	682	-155	1044
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis de nombreuses années en raison de la réduction de l'endettement communal.					

8. Taux d'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
	17.53	20.44	17.68	23.49	29.49	21.73
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Depuis 2021, le ratio est supérieur à 20, soit une valeur jugée bonne. Les recettes fiscales favorables combinées à la comptabilisation d'amortissements complémentaires ont permis d'améliorer encore ce ratio en 2022.					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2022	Solde du compte 2022	Dépasse- ments	%	Justificatifs
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	79 100.00	80 487.07	1 387.07-	-1.75%	Pas de commentaire
02	SERVICES GENERAUX					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	597 375.00	672 481.71	75 106.71-	-12.57%	<p>En raison des pénuries d'énergie annoncées pour l'hiver, des travaux ont été entrepris dans les bâtiments communaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle communale : travaux d'optimisation énergétique des chaufferies pour CHF 9'000.- ; audit de l'éclairage pour CHF 3'000- - Maison de paroisse : travaux d'optimisation énergétique des chaufferies pour CHF 13'500.- <p>Pour des raisons de sécurité, le défibrillateur de la salle communale a dû être remplacé et un second défibrillateur a été installé à la Mairie pour CHF 12'800.-.</p> <p>Des dépenses courantes non prévues au budget ont dû être engagées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison de paroisse : remplacement des écrans suite à différents problèmes techniques pour les salles de réunion Bouvier et Comte pour CHF 22'000.- - Annexe salle communale (crèche): remplacement du variateur de l'ascenseur pour CHF 14'000.
14	QUESTIONS JURIDIQUES					
36	Charges de transfert	74 777.00	75 649.10	872.10-	-1.17%	Pas de commentaire
15	SERVICE DU FEU					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 000.00	7 989.15	4 989.15-	-166.31%	Travaux des SIG sur des bornes hydrantes accidentées pour CHF 7'989.15.-
16	DEFENSE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 700.00	20 739.99	14 039.99-	-209.55%	<p>Pour des raisons de sécurité, des travaux ont dû être effectués dans l'abri PC de l'école primaire de Confignon lors du contrôle des abris sollicité par l'OCPPAM au début de la guerre en Ukraine pour un montant de CHF 11'700.-.</p> <p>Le solde du dépassement concerne l'abri PC de la salle communale dans lequel des petits travaux ont également été effectués.</p>
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	798 700.00	987 407.98	188 707.98-	-23.63%	<p>Les dépassement de la fonction 21/31 concernent principalement l'école de Confignon (+ CHF 125'000); les restaurants scolaires (+ CHF 53'000) et dans une moindre mesure l'école de Cressy (+ CHF 10'000).</p> <p>En raison des pénuries d'énergie annoncées pour l'hiver, des travaux ont été entrepris dans les bâtiments scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole de Confignon : travaux d'optimisation énergétique des chaufferies pour CHF 34'800.- et audit de l'éclairage pour CHF 5'000. - Ecole de Cressy : travaux d'optimisation énergétique des chaufferies pour CHF 4'100.- <p>Pour des raisons de sécurité, deux défibrillateurs ont été installés dans les écoles primaires de Confignon et Cressy pour CHF 12'800.-. Les équipements de sécurité ont dû être remplacés à l'école de Confignon (centrale sonorisation d'évacuation, luminaires de secours, armoire ignifuge) pour CHF 20'000.-.</p> <p>Des dépenses courantes non prévues au budget ont dû être engagées pour l'école de Confignon.</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement du lave-vaisselle pour cuisine professionnelle pour CHF 14'000.- - remplacement de l'installation de projection et audio de l'aula pour CHF 10'100.- - remise en état de chaises et tableaux noirs pour CHF 4'000.- - divers travaux d'hydrocurage pour CHF 13'500.- - remplacement des pianos usagés pour CHF 10'300.- - charges de gaz plus élevées de CHF 11'400 par rapport au budget.
34	SPORTS ET LOISIRS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	277 250.00	277 274.02	24.02-	-0.01%	Pas de commentaire
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
30	Charges de personnel	234 533.98	281 218.19	46 684.21-	-19.91%	Le dépassement de CHF 46'684.21 s'explique par un remplacement congé maternité de 8 mois. En contrepartie, des recettes d'assurance pertes de gains maternité ont été enregistrés pour CHF 19'000.- dans les revenus (nature 42)
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
36	Charges de transfert	106 000.00	106 460.00	460.00-	-0.43%	Pas de commentaire

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2022	Solde du compte 2022	Dépasse- ments	%	Justificatifs
61	CIRCULATION ROUTIERE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	282 450.00	331 952.80	49 502.80-	-17.53%	Eclairage des routes : dépassement de CHF 11'400 en raison des réglages de coffrets SIG effectués en fin d'année dans le cadre des mesures d'économie d'énergie décidée à l'automne 2022 Charges d'électricité de CHF 8'800.-. La carburant des véhicules communaux a coûté CHF 4'700.- de plus que budgété en raison de la hausse du prix de l'essence. Des travaux de réparation sur un véhicule communal (Reform T9) ont dû être effectués pour CHF 14'000.-. Entretien suite vandalisme de CHF 8'100.-.
62	TRANSPORTS PUBLICS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70 500.00	71 043.50	543.50-	-0.77%	Pas de commentaire
62	TRANSPORTS PUBLICS					
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 250.00	95 897.20	94 647.20-	-7571.78%	Il s'agit de travaux demandés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) pour nos canalisations pour CHF 94'961.90.-. En contrepartie, une participation du FIA est attendue pour CHF 74'423.- Dorénavant, le FIA établit, en collaboration avec les communes, une planification des travaux de canalisations à réaliser et les montants de travaux attendus pourront être mis au prochain budget.
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT					
36	Charges de transfert	3 000.00	3 060.10	60.10-	-2.00%	Pas de commentaire
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 000.00	6 243.38	4 243.38-	-212.17%	Il s'agit de travaux d'entretien effectués dans le cimetière pour CHF 6'243.38
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36 250.00	39 557.75	3 307.75-	-9.12%	Pas de commentaire
91	IMPOTS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41 315.69	502 219.88	460 904.19-	-1115.57%	En raison des recettes fiscales plus élevées que prévu, les provisions liées aux impôts ont dû être ajustées comme suit: - Ajustement provision reliquat fiscal : écart de CHF 197'000 par rapport au budget. - Ajustement de la provision sur estimé fiscal : CHF 104'000 (cette provision n'est pas budgétée car uniquement effectuée si résultats fiscaux meilleurs que prévus). Des pertes sur créances effectives d'impôts personnes physiques ont également dû être comptabilisées pour CHF 159'000.-. Ces montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget.
36	Charges de transfert	357 918.91	415 300.28	57 381.37-	-16.03%	L'ajustement de la provision sur les frais de perception des centimes PP et PM est plus élevé de CHF 57'381.37 par rapport au budget en raison des recettes fiscales perçues plus importantes que celles budgétées.
92	CONVENTIONS FISCALES					
36	Charges de transfert	116 419.00	140 979.77	24 560.77-	-21.10%	La compensation financière versée aux communes frontalières est plus élevée de CHF 24'560.77 par rapport aux estimations qui nous avaient été remises par le département des finances lors de l'élaboration du budget. Les recettes d'impôts à la source sont également plus élevées que les estimations qui nous avaient été transmises.
DEPASSEMENT TOTAL A VOTER				1 027 422.29-		

BfB

Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch